

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 276-250-1917 Nomination de Mr. E. Darrigrand aux fonctions de Président par intérim du Tribunal de première Instance de Djibouti.

n° 276-250-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 août 1917

Numéro JO
n° 250 du 31/08/1917

Date du numéro
31 août 1917

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 184, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

Vu les décrets des 4 Février 19094 et 25 Juillet 1914 portant réorganisation du Service de la Justice à la Côte Française des Somalis et Dépendances.

Vu le décret du 2 Mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial.

Vu l'arrêté du 29 Juin 1917 nommant Mr. Joseph Séré, Président par interim du Tribunal de première Instance de Djibouti.

Vu la décision en date du 10 Août 1917 accordant à Mr. Séré un congé de convalescence à passer en France .

Vu les nécessités du service. Sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, et sous réserve de l'approbation de Mr. de Ministre des Colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Mr. Emmanuel Darrigrand, Contrôleur-adjoint des Douanes, est nommé Président par interim du Tribunal de première Instance de Djibouti en remplacement de Mr. Séré,. Art. 2.- Avant d'entrer en fonctions, Mr. Darrigrand prêtera le serment prescrit par la loi. Art. 5.- Mr. Darrigrand recevra en cette qualité un supplément de fonctions égal au quart du traitement de l'emploi exercé par interim, et l'indemnité pour frais de bureau prévue au budget. Art. 4.- L'arrêté du 29 Juin 1917 susvisé est rapporté. Art. 5.- Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

FILLON.